



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**SÉANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023**

**Nombre de Membres**

- Afférents 19  
- En Exercice : 19  
- Présents 12  
- Ayant pris part : 11

L'an deux mille vingt-trois et mercredi cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**

**30/03/2023**

**Présents :** M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie ROUX ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Aline COUTAREL et M. Raoul de RUS.

**Date d'affichage**

**30/03/2023**

**Excusés représentés :** Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée par M. Jean MARTINEZ ; Mme Hélène POLDERVAART représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU ; Mme Pauline MARCOU MADER représentée par M. Jean-Pierre LESCURE.

**Absentes excusées :** Mme Pascale BARNA-LEGRAND et Mme Claude HUET.

**Absentes non excusées :** Mme Gaëlle POUSTOMIS et Mme Vanessa LAGARDE.

**M. Jean-François COMBELLES a été nommé Secrétaire de Séance.**

**Délibération 2023-24 : Subventions de fonctionnement aux associations sportives -1<sup>ère</sup> Tranche 2023-**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le projet d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives et culturelles de la Commune a été finalisé.

Compte-tenu du besoin impératif du versement de ces subventions pour certaines associations afin de conserver leur équilibre budgétaire, il propose au Conseil municipal de procéder au versement de la 1<sup>ère</sup> tranche 2022 selon le projet proposé ; le versement de la 2<sup>e</sup> tranche 2022 (solde) interviendra à la fin du deuxième semestre 2022, et sera versé sur présentation des rapports financiers et moraux 2022 et des budgets prévisionnels 2023.

Monsieur Daniel CAMP, Conseiller municipal délégué aux associations sportives, prend la parole pour présenter le montant de la 1<sup>ère</sup> tranche et des tranches uniques des subventions aux associations sportives :

**Associations Sportives : 1<sup>ère</sup> tranche (sauf si versement unique)**

A.A.P.P.M.A. (pêche)	450,00 € (versement unique)
A.M.T.A.C.A.	520,00 € (versement unique)
A.S.M. Football	400,00 €
Association Multi Sports Montredonnaise	500,00 €
Etrier Montredonnais	500,00 €
Ass. Gymnastique Montredonnaise	330,00 € (versement unique)
Judo Club Montredonnais	570,00 €
Les Archers de Montredon	390,00 €
Olympique Montredonnais XV	1 500,00 €

Boule Montredonnaises	460,00 € (versement unique)
Club Volley Montredonnais	390,00 € (versement unique)
Savate – boxe française	300,00 € (versement unique)
<b>Total Associations Sportives</b>	<b>6 310,00 €</b>

Madame Mélanie ROUX, Adjointe au Maire, Monsieur Jean MARTINEZ, Adjoint au maire et Raoul de RUS, Conseiller municipal, personnellement concernés dans cette affaire, ne prennent pas part au vote.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- ADOPTE les montants de la 1<sup>ère</sup> tranche et tranches uniques des subventions de fonctionnement 2023 aux associations sportives tels que définis ci-dessus ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'en effectuer les mandatements sur le chapitre 65 à l'article 65748 - *Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé* du budget général.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le secrétaire  
Jean-François COMBELLES



Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU.

